



Lettre aux Candidats aux élections Départementales

Nous sommes ces femmes et ces hommes de l'ombre, celles et ceux qu'on ne voit plus, celles et ceux que l'on ne reconnaît pas professionnellement, invisibles, oubliés, méprisés : les salariés du secteur de l'Aide à domicile.

Nous sommes pourtant un secteur d'intérêt public, des salariés « essentiels », indispensables à notre société mais aussi un rouage indispensable pour maintenir l'activité économique du pays.

Non reconnus, non rémunérés à la hauteur des compétences et de la pénibilité du métier, nous continuons pourtant à nous occuper des personnes âgées, des enfants en situation de handicap, des familles en souffrance et ce, malgré la crise sanitaire. Nous apportons ce qu'il y a de plus précieux dans la vie de chacun : le lien humain, le soin, le sourire et l'élan vital.

Notre profession est quasi exclusivement féminine, 97% des salariés sont des femmes souvent seules avec enfants. Cette profession est confrontée à une grande précarité : contrats en CDI, à temps partiels parfois de quelques heures, journées de travail découpées avec une grande amplitude horaire, travail le week-end.

Voilà déjà plusieurs mois que nous subissons, en plus de nos conditions de travail passées déplorables, des conditions exceptionnelles liées à la crise sanitaire.

Pourtant, nous n'avons pas failli et avons assumé nos responsabilités. Nous sommes restés présents auprès d'un public vulnérable, isolé, parfois en situation de handicap lourd. Nous avons été bien souvent seuls en lien direct avec les personnes les plus fragiles et devant faire face au manque de moyens matériels et humains mis à disposition : gants, blouses, gel, remplaçants, soutien psychologique, information etc. cumulant les difficultés avec le confinement et présence des enfants au domicile.

Imaginez dans quelles conditions nous avons travaillé et travaillons encore, pour faire les toilettes, les levers, les repas, les courses et répondre aux angoisses des personnes fragiles. Nous pourrions ouvrir un grand livre pour l'ensemble du secteur où tous les personnels sont en souffrance, où la multitude des conventions collectives sème le trouble et accentue la difficulté de la profession. Comment peut-on justifier les différences importantes de l'indemnité kilométrique accordées par les structures, la prise en charge ou non du temps de déplacement d'une maison à une autre, le droit à la formation, au manque d'équipements comme les lève-malades, à la télégestion, aux risques liés aux accidents du travail etc. etc.

Les conseils départementaux ont une responsabilité certaine dans la prise en compte des revendications des auxiliaires de vie et aides à domicile. La mise en œuvre de l'APA pour les bénéficiaires et l'autorisation accordée aux structures gestionnaires, confèrent aux départements la responsabilité d'aller au-delà d'une volonté de travailler sur des contrats d'objectifs et de moyens.

Pour la CGT, il est temps de construire un grand service public de l'autonomie, il est temps d'entendre et de répondre aux revendications des salariés du secteur qui viennent de se constituer en Collectif avec la CGT afin de mieux porter et faire avancer leurs revendications.

Nous sommes donc à votre disposition dans votre campagne pour vous rencontrer, débattre de nos propositions et revendications

Pour le Collectif Aide à Domicile CGT du Calvados

Le Secrétaire Général de l'UD 14

Jacques Ambroise

Pour tout Contact. Letellier Christian tel : 06.28.20.30.16